

lagaffe / il y a dix années

[contrôle quinquennal , quelques infos](#)

bon a savoir ,
contrôle quinquennal , ce a quoi il faut s'attendre .

[www.daaa-avwl.go1.cc]

jpgdx / il y a dix années

[Re: contrôle quinquennal , quelques infos](#)

*J'avais demandé à Daniel d'actualiser son explication de 2011 car de plus en plus de tireurs m'exposaient leurs difficultés avec leur policier "armes"
Et voilà !*

mijean / il y a dix années

[Re: contrôle quinquennal , quelques infos](#)

je viens d'avoir ce fameux contrôle quinquennal....

Aucun problème....

Etant donné que je suis possesseur de la LTS, ça simplifie les choses!!

C'est juste de l'administratif avec une pilule de 96 € à payer à la Province...

p.fichaux / il y a dix années

[Re: contrôle quinquennal , quelques infos](#)

Comme chez nous, koi ke sa reste de la paperasse qui passe à 5 ans Youpi au lieu de 3.

jpgdx / il y a dix années

[Re: contrôle quinquennal , quelques infos](#)

Pour être simple, ce fut simple :

*Contrôle de la conformité des armes sous Mod 4 uniquement, càd N° sur l'arme et sur le listing du policier,
Signature de Madame m'autorisant à détenir des armes au domicile conjugal,
Point.*

Que rêver de mieux ?

Du moins quand tout est en ordre...

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Signature de Madame m'autorisant à détenir des armes au domicile conjugal,
Point.

ben comme il y en a quelques une a son nom , je ne la voit pas dire : non !
mais pas encore eu de contrôle a ce jour

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par lagaffe.

Utilisateur anonyme / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Pour notre part, toujours pas eu ce fameux contrôle...

Peut-être parce que cette année j'ai obtenu 4 nouveau mod.4, en devant rentrer tout le dossier habituel, m'acquitter de près de 100 € comme d'hab (ici c'était rentable pour 4 armes cela ne représente plus que 25 € pièce...) et le policier à fait également signer ma tendre épouse qu'elle était d'accord pour que ces armes soient détenues au domicile, alors qu'elle en détient presque autant que moi, mais il s'agit d'une obligation légale imposée par la Gouverneure de la Province. Sinon dossier bloqué !

Lone Rider / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je suis exactement dans la même situation que Magars, y compris la province.

Je me demandais si un contrôle quinquennal suivrait aussi vite un dossier de mod.4 ??!

En théorie, oui. En pratique ?

BM0847 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour,

J'ai eu contrôle quinquennal (Hainaut) cette année et après envoi, reçu malgré LTS une demande complémentaire

- Présence au Club des dates de seance
- Avis médical
- Signature de l'epouse

+ passage d'un Mod 9 en Mod 4

+ Paiement de 97€ ou 96 € me rappelle plus.....+ recommandé avec AR

Depuis rien reçu de leur part sinon mon accusé de réception

Cordialement

Bernard

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par BM0847.

Leon5 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Merci à Lagaffe de nous avoir signalé la note de DAAA signée Beets.

Dans la mesure où DAAA défend notre cause, je m'étonne un peu tout de même de ce que la pratique gouvernementale (idesque, en réalité) soit relatée sans critique, alors qu'on passe de 5 activités par an à 10. Pourquoi ce saut du simple au double. Où est la logique? N'y a-t-il pas là matière à réaction pour qui nous défend?

L.

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bonjour à tous,

je me retrouve avec 13 armes en plus du au décès de mon beau père,

lorsque j'ai téléphoné récemment, les détentions étaient chez le gouverneur pour la signature donc, au niveau control, ça se passe bien on dirait.

je vous tiens au courant

jpgdx / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Lorsque chacun des cohabitants détient (légalement) une/des armes, l'autre/les autres doivent signer pour accord et vice-versa.

C'est beau l'harmonie du couple.

Sans compter les adultes tiers vivant sous le même toit.

Fab, tout d'abord nos condoléances.

Ensuite, ton expérience nous intéresse.

Les formalités d'héritage n'ont pas été fréquentes sur le forum et un vécu de succession d'armes vaut la peine d'être partagé.

Si je te lis bien, ton beau-père était en ordre au point de vue documents alors comment se fait-il qu'il ne les possédait pas ?

Retard ou obstruction administrative ?

En fait, de quelle province dépendait-il ? Et toi ?

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bonsoir jpdjx,

merci pour tes condoléances.

l'histoire est simple,

mon beau-père était bien en ordre, sois en convaincu,

il était parti pour vivre au canada, son rêve.

malheureusement, son état de santé lui a fait défaut et le voilà décédé à même pas 51 ans.

il avait vendu sa maison pour vivre là et ne savait trop mettre ses armes, donc elles étaient chez moi.

armes et détentions bien au chaud dans un coffre.

on est de liège.

pour le changement de nom des détentions, cela se passe identiquement comme une demande de détention normale.

j'ai commencé les formalité le 29 avril de cette année,

c'est long même si c'est sur le point d'aboutir.

voilà, dès que tout est en ordre,

je tiens tout le monde au courant afin de d'apporter un peu mon aide aux autres personnes qui serait dans ce cas de figure.

je te souhaite une bonne soirée.

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bonjour tout le monde,

pour celles et ceux qui auraient lu mon précédent message,

voici la suite,

je viens d'être contacté par la police,

je suis propriétaire de 13 armes supplémentaire,

tout s'est bien passé.

j'ai oublié de précisé dans le message précédent que si les armes de feu mon beau père étaient chez moi, c'est parce qu'il avait son domicile chez nous sinon j'étais dans l'illégalité et je ne l'aurai pas voulu.

bonne soirée à tous.

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

ok , ben une bonne chose de liquidée surtout si tout s'est bien passé

tu es dans quelle province ?

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

et bien voilà, là, je confirme détentions en main,

ne vous étonnez pas s'il n'y a pas de date sur vos nouvelles détentions,

le commissaire confirme que c'est normal et que nos armes sont encodées a la réception du volet B.

je suis de la province de liège et tous ceux par qui j'ai du passé pour la légalisation des détentions se sont montrés fort aimable en pareille circonstance.

bonne journée à tous,

il est 15 heures,

je vais aller essayer une des bêtêtes de feu mon beau père.

bonne journée à tous.

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Liege ! la je comprend mieux que ce soit bien passé !

car au Hainaut , c'est pas pareil !

je ne peut dire ici tout haut ce que j'en pense tout bas , mais on se comprend !

au point que j'en ai fait tout un dossier , confié a mon conseil & notaire , pour que en cas de décès , mon épouse , bien que elle même a quelques autorisations ,et aurait le droit de détenir nos "jouets " , ne soit pas dépouillée par des sans scrupules !

la confiance ne règne plus ! hélas !

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bonjour tout le monde,

petite rectification au sujet des détentions,

contrairement à ce que le commissaire avait dit, TOUTES LES DATES doivent être inscrite sur la détention, hier, je vais tout content avec mes papiers au club et là la gérante me dit, eh FA, elles sont pas complète tes détentions.

GRRR, j'aurai mangé le comptoir.

enfin maintenant tout est arrangé,

me reste une winchester 44-40 a aller chercher à l'armurerie,

mon beau-père, paix à son âme, l'a payée et ce beau jouet n'a jamais quitté l'armurerie car il s'en est allé avant.

ça a pas l'air bizance au niveau des armes le Hainaut on dirait Mr Lagaffe?

je te souhaite bon courage.

bonne journée à toutes et tous

Utilisateur anonyme / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

fab990 écrivait:

> bonjour tout le monde,

> > ça a pas l'air bizance au niveau des armes le

> Hainaut on dirait Mr Lagaffe?

> bonne journée à toutes et tous

Wouaw Stéphane, pardon Monsieur Lagaffe, tu montes en grade...

Pour Stéphane : Mes problèmes de montages devraient être résolu la semaine prochaine, l'armurier va chez l'importateur...

Sinon Fab, merci pour l'expérience personnelle ! Et bon tirs avec tous ces nouveaux jouets.

Quel est ton ou tes club(s) ?

p.fichaux / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

une winchester en 44-40 est en model 9 non ? . Ou suis passé a coté de kèke chose.

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

p.fichaux écrivait:

> une winchester en 44-40 est en model 9 non ?. Ou
> suis passé a coté de kèke chose.

normalement oui , si l'acheteur a une LTS , sinon c'est mod 4 !
mais encore une fois le système kafka en Belgique , certains gouverneurs l' acceptent en LTS , d'autres pas !
la loi est la même pour tous , enfin dans un pays normal

idem , la loi dit qu'une demande d'autorisation mod 4 doit être traitée endéans les 4 mois , accordée ou refusée
avec motivations , je connais au moins une province ,ou il faut presque 1 an !!!
idem quand une arme est achetée sous LTS (mod 9) l'acheteur/vendeur doit renvoyer les papiers au gouverneur
endéans les 8 jours (conseillé recommandé & accusé de réception) le service arme doit alors l'encoder au registre
central des armes .
je connais aussi une province ou ils ne le font pas !

la loi est la même pour tous , enfin dans un pays normal

pas d'autres commentaires !

p.fichaux / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Chez nous pareil sa dépend des endroits. pis la formation

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bonjour tout le monde,
eh ben, en vous lisant, j'ai l'impression qu'on n'a pas trop a se plaindre à liège pour les détentions.
je suis à l'EBSA,
va falloir que je trouve un club supplémentaire car en 222, 7*64, 280r, ça va pas le faire à 25 mètres.

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

fab990 écrivait:

> bonjour tout le monde,
> eh ben, en vous lisant, j'ai l'impression qu'on

> n'a pas trop a se plaindre à liège pour les
> détentions.

l'esprit de la loi y est vraisemblablement mieux respecté , et passe avant les sentiments personnels ou états d 'âme

> je suis à l'EBSA,
> va falloir que je trouve un club supplémentaire
> car en 222, 7*64, 280r, ça va pas le faire à 25
> mètres.

EBSA a Battice ?

ils n' avaient pas un 100 m avant ? ,

ils y avait un très beau stand ,le long de la Meuse , mais c 'est devenu un parking pour une brasserie !

sinon , il y a Verviers 100 m

Seve ou quelque chose comme ca , du coté d' Elsenborn

Huy

CTN Namur (flawinnes)

CTF marche en Famenne

bastogne

Heinsch (Arlon)

fab990 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

oui, Battice,

ce club est vraiment sympa,

j'ai commencé à Tilleur,

puis gun club,

puis j'ai atteri là,

honnêtement, n'hésité pas a venir vous rendre compte de l'ambiance sympa.

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

battice , je me demande si ce n' est pas le club de mon cousin Raymond

un très bon tireur en parcours de tir

mais , 25 m , un peu court pour moi , qui suis principalement carabinier de 100-600 m

et comme je tire très peu aux armes de poing

je pense que c'est,leur site : [www.tir-sportif.be]

BM0847 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour a toutes et Tous,

ENFIN des news de mon Contrôle Quinquénal.....(5 mois)

J'ai téléphoné au Gouvernement provincial (Hainaut)a la personne qui s'occupe de ma zone et celui-ci m'a annoncé que tout était OK.

Que des NOUVEAUX Modèles 4 étaient à ma disposition au bureau de Police et que Mon Mod 9 était passé en Mod 4.....

Je vais cet apres-midi au Commissariat et vous tiens au courant, je prends avec moi tout mon Dossier.....

Cordialement

Bernard

lagaffe / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

ben, te voila tranquille pour 5 ans !

perso , aucune news , pour le contrôle ! rien de rien !

BM0847 / il y a dix années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour,

Et oui tout arrive, je suis revenu du commissariat avec des NOUVEAUX Mod 4 avec un autre n° que ceux de 2008 (rentré en 2006) et mon Mod 9 est devenu un beau Modele 4.....ADIEU LTS.....

Bien sur Contrôle Quinquennal = 97 Zoros mais pas eu payer le Mod 4 provenant du Modele 9.....

Cordialement et tranquille 5 ans.....

Bernard

Utilisateur anonyme / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Finalement, le contrôle (les contrôles devrais-je dire, car un pour motif art. 44 et l'autre motif tireur sportif et/ou récréatif) est arrivé chez moi également le 30 juin alors que deux nouvelles autorisations Mod. 4 m'avaient été accordée le vendredi 27 juin...Pour me moins bizarre..., j'ai donc contacté la responsable qui m'avait accordé les deux derniers mod.4 pour de nouveaux jouets, après constitution du dossier et paiement de redevance. Elle a accepté de fusionner les trois dossiers de manière à ce que je ne paie pas une seconde fois pour les contrôles quinquennaux, et qu'il ne soit pas nécessaire de fournir une seconde fois tous les documents, donc juste à fournir preuve de fréquentation régulière d'un stand de tir (5x par ans , mais pour le suivant cela sera 10x par ans...) où l'ensemble des types d'armes en ma possession pouvaient être utilisées, réellement pas un problème...Ensuite petit tour au service arme de la zone de police dont je dépend pour remplir les documents nécessaire et la signature de Calamity pour approbation .

Laisser un peu de temps durant cette période de vacances afin que les dossiers soient traités et j'ai reçu il y a peu de nouveau Mod. 4 remplaçant ceux qui avaient une date limite de validité et un beau document vert pour les autres confirmant que le contrôle quinquennal avait bien été réalisé pour ces dernières.

Maintenant j'ai certaines armes qui ont trois Mod. 4 consécutifs...

Enfin, en brabant, dans mon coin pour autant que tout soit en ordre, pas de soucis à se faire...

lagaffe / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

on demande tj a madame si elle est d 'accord que Mr fasse du tir et détienne quelques "jouets"

on ne demande jamais a Mr si il est d 'accord que Me fasse du tir et aie aussi quelques "jouets"

monde curieux

p.fichaux / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Izi maman na rien a dire. mais j'aimerais bien que maman si mette pour avoir 12 auto en plus. Histoire de remplir un nouveau coffre. La réponse de maman.

jpdx / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

maqars écrivait:

> Finalement, le contrôle (les contrôles devrais-je dire, car un pour motif art. 44 et l'autre motif tireur sportif et/ou récréatif)...

Ça c'est fou car mon policier "armes" m'a montré en début d'année passée un doc du Sv Armes Provincial précisant que le contrôle quinquennal ne portait QUE sur les armes en Mod 4.

Et, effectivement quand j'ai reçu du Sv en question l'avis de contrôle, les armes reprises étaient UNIQUEMENT celles sous Mod 4...

...Maintenant j'ai certaines armes qui ont trois Mod. 4 consécutifs...

En principe, ton policier "armes" devait reprendre les Mod 4 "périmés", en échange de quoi tu recevais les nouveaux...

Enfin, en brabant, dans mon coin pour autant que tout soit en ordre, pas de soucis à se faire...

Pour illustrer les différences entre chaque province, en Bt Wallon, un candidat tireur ayant réussi son examen théorique ne peut s'entraîner pour l'examen pratique QUE s'il a reçu de Sv Armes une autorisation explicite en ce sens !!!

Autrement dit l'attestation de réussite n'est pas un doc valable pour tirer en prévision du pratique....en Bt Wallon !!!

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ca y est, c'est à mon tour.

j'ai tiré le numéro gagnant du contrôle quinquennal.

-

olivier1967 / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Sincère félicitations, par curiosité, ta dernière demande de modèle 4 daterait-elle de 2010?
Ce serait logique, contrôle tous les 5 ans. Profites-en pour changer tes modèles 9 en 4.

lagaffe / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

perso , reçu mes derniers mod 4 en 2008 , lors du renouvellement suite a la loi de 2006 ,
jamais eu de controle depuis !
mais , je n' ai rien acheté de plus en mod 4 depuis !

varmint700 / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Redketchup écrivait:

> Ca y est, c'est à mon tour.

>

> j'ai tiré le numéro gagnant du contrôle

> quinquennal.

Tu nous tiens au courant des suites de ton contrôle Philippe.....

Autre choses, fait un effort.....j' ai toujours les yeux fixer sur ton avatar.....

je regarde les impacts, espérant que tu vas faire une mouche.....mais ça ne vient pas....applique toi bon sang.....

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je vais avant tout devoir tout comprendre, tout est en néerlandais (j'habite en flandre).

Mais je ne m'en fait pas, ce n'est qu'une formalité.

Mon dernier modèle 4 (renouvellement) date d'août 2010. Ca correspond à la date du contrôle quinquennal.

Pour toi J-C, je fais des efforts, mais un trou de balle reste un trou de balle

-

varmint700 / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Redketchup écrivait:

-
- > Je vais avant tout devoir tout comprendre, tout
 - > est en néerlandais (j'habite en Flandre).
 - >
 - > Mais je ne m'en fait pas, ce n'est qu'une
 - > formalité.
 - >
 - > Mon dernier modèle 4 (renouvellement) date
 - > d'août 2010. Ca correspond à la date du
 - > contrôle quinquennal.
 - >
 - > Pour toi J-C, je fais des efforts, mais un trou de
 - > balle reste un trou de balle

Heureux de te l' entendre dire.....

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bon voilà, dossier envoyé par email au gouverneur et surtout, payé les 99 euros du contrôle

J'attends la suite

-

Utilisateur anonyme / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Théoriquement, tu recevras de nouveaux Mod 4 pour ceux qui avaient une date de fin de validité, un document vert attestant que les autres armes (sous Mod.4) ont également été contrôlées, avant cela une petite visite de ton responsable arme pour faire signer la petite famille majeure vivant sous ton toit qu'ils sont toujours d'accord pour que tu possèdes ton artillerie...et éventuellement contrôler comment elle est conservée et sécurisée. Je le dis rien de bien compliqué dès lors que tout est en ordre, juste une formalité qui coûte 99 € bien que moi je sois passé à côté du paiement en fusionnant le dossier avec deux demandes d'armes complémentaires...demandes qui m'étaient accordées un jour avant le contrôle quinquennal le tout supervisé par la même personne, chercher l'erreur...

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Aujourd'hui, visite du policier (agent de quartier, car le responsable de ma zone ne se débrouille pas très bien en français, moi, c'est en néerlandais que je ne me débrouille pas bien !) pour les traditionnelles questions, vérification de l'entreposage des armes (coffre), numéros des armes, et signatures des personnes majeures.

Normalement tout est en ordre.

Je devrais recevoir de nouveaux mod 4 dans les semaines à venir.

A suivre donc.

-

lagaffe / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Espierres-Helchin

c est dans le tournaisis ca ? alors pourquoi Zone de police en flamand ?
ce n 'est pas de l'anti Flamand , vu que je suis bilingue , mais je m' étonne

Utilisateur anonyme / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Pffft, même les n° des armes qu'ils ont vérifiés...

Sinon Stéphane, il me semble que l'Escaut- de Schelde sépare la bourgade en Fr-Nl. (Espierres- Spiere)

Juste ?

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a neuf années et a été effectuée par maqars.

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Juste Maqars,

SPIERE-HELJIJN (Espierres - Helchin) est une commune flamande (west-vlaanderen) ne dépendant d'aucune autre grande agglomération (tous les autres villages des alentours dépendent de Kortrijk, Zwevegem ou Avelgem). Un petit statut d'indépendance en sorte.

De plus, c'est une commune à facilité linguistique (Néerlandais - Français), ce qui n'est pas courant en dehors de Bruxelles.

Quoique je travail dans une autre commune à facilité, mais là, c'est en terre Wallone et donc Français - Néerlandais.

Je peux vous assurer que sur le(s) terrain(s), il n'y a aucun problème communautaire. Ce sont nos politiciens qui les créent.

lagaffe / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

ben , c est comme ca que ce devrait marcher dans toute la belgique !
si tout le monde y mettait un peu de bonne volonté !

p.fichaux / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ha ! Courtrai et sa fameuse armurerie qui était à l'étage sait plusd le nom une caverne d'ali baba surtout en bas dans le garage. je radote je radote

Redketchup / il y a neuf années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Aujourd'hui, reçu une attestation du Gouverneur de la Province (Brugge) validant le contrôle quinquennal.

Donc tout est OK.

Résumé : 99 euros, un mois et demie, quelques courriers et une visite du policier.

Tranquille jusqu'en 2020, à moins que je fasse un achat d'ici là (c'est plus que probable).

giacojp / il y a huit années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonsoir ,

J'ai enfin reçu des news pour mon dossier rentré en juin 2007 g du Hainaut avec un avis de paiement d'une sommes de €

Y pas la sommes juste € avec n° de ref a introduire lors du paiement dans le mois !!!!!!!

jpdjx / il y a huit années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

giacojp écrivait:

> Bonsoir ,

>

> J'ai enfin reçu des news pour mon dossier rentré en juin 2007 g du Hainaut avec un avis de paiement d'une sommes de €

> Y pas la sommes juste € avec n° de ref a introduire lors du paiement dans le mois !!!!!!!

Si tu oses, envoie un virement avec le montant de 00.00€, avec la mention "Comme demandé dans votre courrier Ref..."

giacojp / il y a huit années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonsoir Ji-Pi ,

Bahhhh , j'ai fait un scan du courrier et op Mons , j'ai reçu une réponse 105 €

mais maintenant avec une demande attestation d'inscription dans un club et fréquence de tir il avait pourtant déjà reçu avant une photo copie de la carte de la fédé et une copie du carnet de tir !!!!! idem copie papier du docteur .

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour ,

Voila encore une fois le 15 oct 2016 une demande du Gouverneur , fournir une attestation d'inscription dans stand de tir (datée de moins de trois mois).j'avais déjà reçu le même courrier en nov 2015 attestation envoyée par e mail a mon responsable de Mons !!!!

Et aujourd'hui j'ai reçu un courrier , suite à ma demande en juin 2007 (dossier), la police prendra contacte avec moi dans les trois mois² pour voir le stockage des armes ainsi que la compatibilité de la détention avec la sécurité publique .

Je n'ai pas du attendre longtemps pour une verification +/- 9 ans et 4 mois !!!!!

jpgdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ouaip !!!

Le Hainaut reste le Hainaut...

Redketchup / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

J'ai un ami (du Hainaut) qui a fait une demande modèle 4 pour 4 armes de poing (c'était une première demande,

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

nouveau tireur).

Entre l'introduction du dossier, le paiement, l'examen et l'obtention des modèles 4, il s'est écoulé deux mois et demie.

Comme quoi, même dans le Hainaut, ça peut aller vite.

-

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

ce que beaucoup oublie de préciser est qu'il y a de très nombreux dossiers incomplet aussi et ils imputent leur faute sur les gouvernement provinciaux et les zone de Police, mais il y a aussi des zones qui traine un peu la pate c'est vrai

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Est-ce normal que sur le formulaire de présence du contrôle quinquennal, il est demandé l'heure du début et fin de tir?

p.fichaux / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Un dossier correctement rempli avec les bon justificatifs sa aide pas mal aussi pour son traitement.

-

-

p.fichaux / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Un dossier correctement rempli avec les bon justificatifs sa aide pas mal aussi pour son traitement.
La durée du tir sa veux rien dire 50 pruneaux de 9 mm en 35 " bon c'est l'arrosoir mais le pied.

Chef j'ai me'de' une foie de plus.

-

-

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par p.fichaux.

fab990 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

j'ai tiré 11 prunes en 30 minutes à 600 mètres et pas une n'a touché la cible,
le temps ça a quoi a avoir?
sont vraiment trop con

jpdjx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Euh...

Avais-tu mis une cible ???

fab990 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

oui JPDJX, j'avais mis une cible,
pas assez de clic sur la lunette et même en visant 1,5 mètres au dessus de la cible, encore trop bas,
c'était juste un essai,
c'est pas avec celle là que je tirerai à cette distance

jpdjx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Donne tes paramètres : arme, calibre, chargement, optique...

Lagaffe a un super programme pour t'aider.

Et des expériences perso pour assister.

Une remarque en passant : Au CTF, il arrive que la ciblerie déc...ou que le bon moniteur ne soit pas connecté à la borne de la bonne cible...sisisi !!!

Aussi que le tireur ne tire pas sur la bonne cible...sisisi aussi !!!

Et enfin, la remarque qui tue : As-tu d'abord réglé à 100 puis 300m ??? ouiouioui !!!

p.fichaux / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Déjà eu le tour à mes début au CTF 100 m impeccable mais 600 que dalle vi canon cintré bas sur la gauche. je rentre à la baraque et le lendemain met la pétoire dans un tour et regarde dans le canon en tournant au harnais je voyais bien le défaut chauve qui pneu.

fab990 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

si si le matos était ok,

le monsieur qui m' a expliqué et tout installé pour moi a tirer une prune dans ma cible et cela fonctionnait très bien,

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

lagaffe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

avec un peu de chance , on peut voir ca ce Dimanche !

jpdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

lagaffe écrivait:

> avec un peu de chance , on peut voir ca ce Dimanche !

Dimanche = repos m'as-tu dit !!!

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Et hop, le contrôle quinquennal est pour moi.

Pour le moment, un courrier du Gouverneur m'annonce que le contrôle va avoir lieu et qu'il faudra payer 102,45 €.

Il y a juste une attestation à faire compléter par le club pour le moment.

J'attends la suite....

lagaffe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

bon courage , la course a la paperasserie commence !

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Le policier est passé avant-hier, sans aucun problème.

Je n'ai fourni qu'un seul document : l'attestation du club indiquant ma fréquentation au cours des 5 dernières années.

Je vais sans doute recevoir la "douloureuse" très bientôt.

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

99/100 c'est une formalité à 100 boules je sais, faut plus de temps pour servir un verre aux collègues que pour le contrôle...

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je trouve anormal de donner plus de 100 euros pour un contrôle quinquennal alors que c'est le club et le tireur qui font toute la paperasse.

Nous payons assez d'impôts pour que cela ce fasse gratuitement.

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par olivier1967.

CTN75 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

olivier1967 écrivait:

-
- > Je trouve anormal de donner plus de 100 euros pour
 - > un contrôle quinquennal alors que c'est le club
 - > et le tireur qui font tout la paperasse.
 - > Nous payons assez d'impôts pour que cela ce fasse
 - > gratuitement.

Frais de déplacement du policier, plus cher que le plombier

jpgdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ce n'est pas le remboursement de frais, quels qu'ils soient...

C'est une redevance, une taxe quoi, qui sert entre autre à payer grassement nos politiciens...

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par jpgdx.

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour ,

Donc pour moi éviter tous les problèmes d'un control quinquennal je ne dois plus avoir de modèle 4 .

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

toute détention d'armes est soumise au contrôle il me semble mod3 aussi, de plus si l'on achète une arme tout les 2 ans ils peuvent faire le contrôle pour chaque arme détenue tout les deux ans mais on peut leur demander une regroupement des dates pour n'être soumis qu'a 1 seul contrôle pour les armes détenues !.

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour , Même si j'ai toutes les armes en mod 9 (sous lts)

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

je pense bien, ce sont des armes quelque soit le mod de détention, il en va de même pour les détenteurs d'armes sans munitions, les chasseurs et toutes personnes en possessions d'armes ! ils vérifient la légitimité de la possession pas la catégorie de détention

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ben, pourtant si !

Les armes qui ont été contrôlées la semaine dernière, étaient seulement mes mod.4

Je n'avais reçu que cette liste-là du Gouverneur et la Police avait la même. On n'a contrôlé que la concordance de celles-là (numéros) avec la liste.

Pas un regard pour les armes mod.9

En prévision, j'avais même fait une photocopie de ma LTS validée 2017, pour le cas où...

Le policier a pris la photocopie, plutôt pour compléter son dossier et ne pas devoir revenir mais, il est clair qu'il n'avait pas de consignes à ce sujet.

Mais, de là à penser qu'on n'aurait plus de contrôle quinquennal du tout parce qu'on n'a plus que des mod.9 ???

J'avoue avoir été un peu étonné. Que la délivrance/validation de la LTS soit du ressort de la Fédé, OK mais, de là à ne pas avoir de contrôle sur les armes qui relèvent de cette LTS, il y a quand même un pas.... et pourtant !

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Nous pouvons dire aussi que notre LTS est contrôlée chaque année par la fédé .

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je dirai même que le suivi de la pratique régulière du tir; donc vérifier la légitimité des détentions, est plus sérieuse avec la LTS, je trouve dommage que nous soyons obligés de demander des modèles 4 pour certaines armes qui sont utilisées pour des disciplines officielles de la fédé. C'est une opinion personnelle, les personnes qui possèdent la LTS ne devraient plus être contrôlées quinquénalement.

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour ,

J'ai encore deux armes en modèle 4 , j'ai donc intérêt à les reprendre en modèle 9 sous LTS pour être tranquille .

Je n'ai qu'a renvoyer les deux modèles 4 avec les deux documents mod 9 (je suis vendeur et acheteur).

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je pense qu'on ne peut pas se faire à soi-même un modèle 9, faudrait demander au responsable armes de son bureau de police.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par olivier1967.

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

je ne pense pas que ce soit possible dans ce sens 4>9, mais 9>4 cela ce fait, une demande au GP et on est fixé ça vaut mieux que les croyances populaires

mach2 / il y a sept années

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

idéfixe écrivait:

*je ne pense pas que ce soit possible dans ce sens 4>9, mais 9>4 cela ce fait,
une demande au GP et on est fixé ça vaut mieux que les croyances populaires*

Exact, mieux vaut être prudent.

Et pour rappel, toutes les armes ne sont pas éligibles pour la LTS.

En résumé : LTS = pistolets en 22 LR, et toutes les carabines à verrou quelque soit le calibre.

Exclus LTS : les revolvers (même 22LR) et toutes les autres semi-auto quelque soit le calibre (même 22 LR)

Reste à vérifier également que si détenteur mod. 4 désirant "se convertir" en LTS, ne devrait pas repasser l'examen LTS par l'arme concernée ???

jpdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

mach2 écrivait:

Exact, mieux vaut être prudent.

...Exclus LTS : les revolvers (même 22LR) et toutes les autres semi-auto quel que soit le calibre (même 22 LR)...

*Exclus aussi de la LTS/Mod 9 les armes d'épaule à répétition manuelle à pompe !!!
Donc pas de petite "trombone" 22lr en Mod 9...*

olivier1967 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Peut-on faire évoluer la liste des armes LTS?

Qui décide?

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ce sont des décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fixent les modalités.

Mais, on peut supposer que c'est sur demande ou concertation de l'URSTB-f.

La question est de savoir quelles sont les relations entre les 2 ?

Et aussi, la volonté de changer ce qui pourrait l'être...

aimé / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Les armes acceptées sous LTS ont été les armes utilisées aux Jeux Olympiques ou championnats du monde sportifs (pas folkloriques comme le "Cow-boy action shooting" ou autres)

donc pour changer la liste.... ????

J'aurais plutôt des craintes à l'envers... que la liste rétrécisse !

Supposer que le C.I.O. retire la carabine .22 des J.O. ?

jpdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Aimé, si je me souviens, les armes retenues devaient être proposées par une fédération nationale et/ou internationale...

À priori, il n'était pas question de disciplines internationales et/ou olympiques lorsque la Communauté française a lancé son projet de décret.

En fait, c'est sur la proposition de la fédé que les armes proposées ont été retenues.

Ref :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE - 20 DECEMBRE 2011. - Décret relatif à la pratique du tir sportif. CHAPITRE II. - La pratique du tir sportif - généralités

Art. 2. Le tir sportif se pratique dans les disciplines de tir sportif et au moyen des armes et des munitions y afférentes.

Le Gouvernement arrête, sur proposition de la fédération de tir sportif reconnue, la liste des disciplines de tir sportif par catégories d'armes.

Le Gouvernement classe chacune des armes qui figurent dans cette liste dans l'une des quatre catégories suivantes :

1° armes de poing;

2° armes d'épaule à canon rayé;

3° armes d'épaule à canon lisse;

4° armes à poudre noire.

Sans autre précision.

Donc, si la fédé le voulait, elle pourrait proposer une modification de la liste des armes.

Que les instances de décision acceptent, c'est un autre problème...

Mais le plus long chemin commence par un premier pas.

Si je suis dans l'erreur, mentionne-le afin d'éviter des dérives.

m14 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

En ce qui concerne M4 vers M9 (LTS) je l'ai fait en 2007 pour toutes mes armes "LTS" (Tanner .308, CG96, Pistolet Xesse, toutes les 22 et j'en passe) sans aucun problème (Namur).

J'ai rempli les M9 et je suis allé à Namur remettre le volet " M9 gouverneur" + volet M4 de l'arme.

Donc, faisable

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

En 2007, c'est carrément le Policier en charge des armes dans ma zone de police, qui a créé des mod.9 en remballant les nouveaux mod.4 qui avaient été rédigés par les services du Gouverneur.

Motif : ne pas avoir des armes de même type (PN dans mon cas) en mod.4 et d'autres en mod.9

Il était logique, ce brave homme !

Mais, là, on était en période de mise en place de la nouvelle Loi et ça ne fonctionnerait peut-être plus aussi facilement aujourd'hui, surtout à l'initiative du tireur lui-même.

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bonjour ,

Voilà je viens d'avoir le responsable arme de ma ZP , je dois remplir le modèle 9 comme vendeur et acheteur , document a lui remettre pour mise a jour de mon dossier arme et lui envois la doc chez le Gouverneur de pro le mod 4 et la partie mod 9

giacojp / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Re ,

Il vient de me dire aussi qu'il y a des bruits pour une suppression du mod 9 !!!!!!!!! à suivre

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par giacojp.

m14 / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

giacojp écrivait:

> Re ,

>

> Il viens de me dire aussi qu'il y a des bruits

> pour une suppression du mod 9 !!!!!!!!! à suivre

Ca ne me surprend pas. J'ai eu aussi vent de cela.

Mais alors... le délai d'obtention du M4 serait plus rapide? On peut rêver

GUNSAP / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Celui qui a uniquement des M4 sans munitions il n'a pas de contrôle quinquennal je suppose ?

Puisque lui ne fait rien , je veux dire pas de tir , chasse etc ..

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Si ! c'est le fait de détenir une arme, avec ou sans munition, qui implique le contrôleça n'a rien à voir avec le tir ou chasse

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par idéfixe.

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

A propos....

J'ai dû aller chercher un magnifique document vert à la zone de Police : il y est dit que je suis en ordre avec le contrôle quinquennal !

Ce WE, sur un camp de reconstitution, j'ai discuté avec des gars qui ont des mod.4 sans munitions. Comme ils ne sont pas tireurs, ils ont encore eu plus de difficultés à les obtenir..... comme si avoir des armes sans munitions était plus suspect que d'en avoir avec munitions.

lagaffe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

comme si avoir des armes sans munitions était plus suspect que d'en avoir avec munitions.

bienvenue au royaume de Kafka !

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Oui et j'ajouterais que la législation est encore plus floue lorsqu'il est question d'utiliser ces armes pour du tir à blanc, en reconstitution, par ex.

La Loi dit "sans munitions" et la même loi décrit une munition (balle, poudre, amorce). Donc, dans un tir à blanc, il manque un élément (le plus dangereux....) de la munition. Il n'y a donc, en théorie, pas de danger au niveau de la notion létale du concept d'une arme.

Et ben, c'est pas si simple pour les gars qui veulent faire de la reconstitution....

C'est aussi la raison pour laquelle je ne fais plus de reconstitution "armée" !

Voyez vous même...

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par Lone Rider.

GUNSAP / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Je me demande ce qu'il y a contrôler avec des M4 sans munitions ?.....

Bonjour vous avez encore vos armes ?

Oui !

Ha c'est bien ...

Et ?un petit café ?

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

En évoquant les mod.4 sans munitions, je ne parlais pas de moi qui suis toujours tireur assidu.

Il était question de reconstituants qui ont besoin d'armes, souvent des répliques, pour leur hobby mais, qui sont confrontés à une législation qui ne les comprend pas.

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Contrôle de l'arme en elle même vis à vis du RCA et de la possession, on n'oublie pas que l'on jure sur l'honneur que l'on a pas de munitions.

Si par pur hasard l'arme servait en défense de la personne ou de bien, on serait bien plus emmerdé que l'agresseur comme on a engagé sa parole.... Ce n'est pas pour faire chier son monde les contrôles, c'est pareil que si l'on fait un contrôle ETT sur la route ou contrôle identité ou contrôle PL perso les collègues sont tjs les bienvenus pour tout contrôle de mes armes, mod4, mod9 et mod 3. ce n'est pas une perquisition!!!!

Pour JC ! tu es tout beau, ton stuf fonctionne au moins

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par idéfixe.

aimé / il y a sept années

Tir Européen / Législation belge

controle quinquennal , quelques infos

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

La fédé avait proposé une liste d'armes un peu plus longue que ce qui a été accepté.

Je me souvient d'une visite au centre d'étude PS Van der Velde avec un Walther GSP en 22LR et 32 S&W Wadcutter
et d'excellents arguments comme celui que le pistolet GSP est bien une arme admise aux championnats du Monde,
que la létalité d'une 32 WC n'est pas supérieure à celle d'une 22LR
donc entrant dans les critères.

Refusé : prétexte ? c'est du 7,65 !

Felix / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

super !

pratiques-tu encore le morse ?

p.fichaux / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Bien le télégraphiste même le café au chaud sa mérite un 20/10.

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Pour Idéfixe : bien-sûr que mon "stuv" fonctionne ! C'est un authentique "Pot Belly Stove" (traduction : poêle ventru) qui équipait les chemins de fer, les salles d'attente, les églises, les écoles et tous les locaux où il ne faut pas perdre de la place et où on ne cuisine pas.... sauf le café !

Mon "stand" a toujours son petit succès car il interpelle les gens par rapport au GSM qu'ils ont dans leur poche. Même chez les flamands....

Mais, ceci nous éloigne du contrôle des armes...

idéfixe / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

je me doute jc! c'était juste une petite parenthèse connaissant ton soucis des détails on en avait parlé il y a 15 jrs

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a sept années et a été effectuée par idéfixe.

jpdx / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Lone Rider écrivait:

...C'est aussi la raison pour laquelle je ne fais plus de reconstitution "armée" !

> Voyez vous même...

La communication (ici le télégraphe) est une arme autrement plus redoutable que les pétoires !!!

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Oui, mais non soumise à autorisation !

Enfin, pas encore...

p.fichaux / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Ben la brève longue à plus depuis pas si longtemps, mais il fut un temps ou certain matos de phonie était classé , la CB une licence des PTT enfin dans le temps et pas plus de 5 W.

Lone Rider / il y a sept années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

On peut y ajouter les pigeons qui ne sont plus soumis à autorisation depuis.... pas si longtemps !

p.fichaux / il y a six années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

Tient JP l'armée à encore sa section colombophile ? . En il a encore un colombier militaire .

jpdx / il y a six années

[Re: controle quinquennal , quelques infos](#)

plus en Gelbique mais la Poste fonctionne toujours...Merci pour ton courrier Patrice.

